



BOUCLANS

JANVIER 2022

INFOS

Chers concitoyens,

Nous venons de recevoir le nouveau calendrier de collecte de nos ordures ménagères, et surtout nous avons reçu les informations concernant l'évolution de nos redevances. C'est l'occasion de faire un point sur nos pratiques, sur les modalités de traitements de nos déchets ménagers, et par voie de conséquence sur nos façons d'acheter et de jeter.

En effet, notre première réaction est l'étonnement, l'incompréhension : alors que nous trions nos déchets de plus en plus, comment se fait-il que la redevance sur les ordures ménagères continue d'augmenter ?

C'est un fait, la Franche Comté se place parmi les régions les plus vertueuses pour la réduction des quantités d'ordures ménagères mais aussi sur le pourcentage atteint de valorisation de ces déchets et de leur transformation en énergie. La valorisation de ces déchets est prise en compte dans les objectifs de transition énergétique et conduit à raisonner en termes de ressources plutôt qu'en termes de déchets. Recycler permet de moins solliciter de ressources naturelles et d'économiser les premières étapes de transformation. Nos matériaux en fin de vie redeviennent donc de nouveaux produits. Tout à fait concrètement, par exemple, 65 bouteilles d'eau permettent de créer une couette.

Est-il possible d'aller plus loin encore ? Oui, assurément. Notre territoire agit déjà en travaillant sur le réemploi. A côté des déchèteries, il est maintenant question de recycleries, de «matériauthèques», et autres activités qui créent des emplois, mobilisent le territoire autour de projets locaux ... ! A ce titre, s'est tenue à Bouclans jeudi dernier une réunion d'information sur le réemploi tout à fait édifiante, peut-être avez-vous eu le loisir d'y participer.

Tout cela est très bien me disent certains, mais alors que nous avons un comportement vertueux en triant nos déchets, nous sommes pénalisés par une redevance qui augmente.

Et c'est vrai. En tous cas pour l'instant, et ce pour plusieurs raisons :

D'une part, la meilleure valorisation de nos déchets et le réemploi nécessitent des investissements, une réorganisation des filières, la recherche de débouchés, etc. Alors nos redevances y contribuent car la démarche est relativement récente, le retour sur investissement ne peut pas encore être partagé.

D'autre part, tout le monde n'a pas pris la mesure de l'enjeu et tandis que les plus vertueux ont adopté les bonnes pratiques de longue date, d'autres s'en tiennent encore à des réflexes du passé. Il n'est qu'à constater combien chaque semaine les employés communaux doivent ramasser de déchets ménagers ou cartons au pied des bornes à verre car leurs propriétaires ont eu la flemme de les porter à la déchèterie, combien de cannettes jetées par les fenêtres des voitures se retrouvent dans nos talus, etc.

Ne baissons pas les bras. Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Chacun a son petit niveau peut porter une attention sur les emballages des produits achetés, sur les produits recyclables, sur son tri, et l'on sait que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Si le sujet vous motive, les initiatives sur le réemploi sont une occasion de vous impliquer personnellement dans le développement de ce projet de notre territoire. Participez aux concertations et au-delà joignez-vous aux temps de co-construction qui vous sont ouverts. Prochain rendez-vous le 10 février à 18h00 à Vercel.

Martial HIRTZEL



RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2022

Membres présents : Mmes Estelle VERDOT, Fleur MANZONI, Joséphine PERROT-MINOT, Oriane POMMEY, Frédérique POUPENEY, Mélanie GRUET et MM Christophe AURIOL, Joël BOURRAT, Vincent BOUVERESSE, Valentin BUNET, Jean-Pierre GUEY, Martial HIRTZEL, Jean-Marie ISABEY, Gino MICHEL.

Excusés : M. BELOT (procuration à J.P. GUEY); N. DEFASNE (Procuration à F. POUPENEY); V. DUEDE-FERNANDEZ (procuration à F. MANZONI); A. MARTIN (procuration à M. HIRTZEL)

Secrétaire de séance : Mélanie GRUET

DEMANDE DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AU TITRE DE LA DETR 2022

Les investissements envisagés en 2022 seront arrêtés définitivement lors de l'adoption du budget d'ici le 15 avril 2022 néanmoins les investissements éligibles à la DETR doivent faire l'objet d'une pré-demande de subvention d'ici le 31 janvier.

Sous réserve des arbitrages à venir pour un bon équilibre du budget primitif 2022, le conseil municipal, autorise avec 19 voix pour, le maire à solliciter une subvention au titre de la DETR, pour un montant de 21 724 € € auprès des services de l'Etat pour la réalisation d'investissements de voirie, de restauration du patrimoine public et d'informatique, et à signer toutes pièces nécessaires au dossier.

AIDE DU CCAS

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité la décision du CCAS d'utiliser sur le budget alloué la somme de 338,00 € pour attribuer une aide exceptionnelle à un bénéficiaire résidant à Bouclans.

SUIVI D'ACTIVITE AGENCE POSTALE ET FRANCE SERVICES

Premier bilan de fréquentation suite à la mise en service de ces nouveaux services.

Octobre 2021 : 12 RDV concernant 11 administrations ou services publics

Novembre 2021 : 21 RDV concernant 8 administrations ou services publics

Décembre 2021 : 20 RDV concernant 9 administrations ou services publics

Et pour l'agence postale communale, nous comptons 604 visiteurs en 32 ½ journées (moyenne 18,8 visites par 1/2 journée) pour le mois de Décembre 2021.

PROJET DE CONSTRUCTION PERISCOLAIRE

Les travaux ont démarré le 17 janvier 2022 avec le terrassement et la pose de la « base vie ».

Un Arrêté de circulation pour autoriser les engins de chantier à ressortir directement sur la départementale a été déposé.

Une information aux usagers a été faite pour limiter les arrêts sur le plateau de sport et accompagner les enfants plutôt à pied à l'école.

PROJET DU LOTISSEMENT

A l'heure actuelle, 3 compromis de vente signés pour 4 parcelles. Nous avons eu deux désistements de réservation enregistrés. Nous relevons une manifestation d'intérêt pour la parcelle réservée au petit collectif, nous sommes dans l'attente d'une suite par l'intéressé qui étudie la faisabilité de son projet.

LA VOIX DES ELUS DE LA LISTE NON MAJORITAIRE

Christophe Auriol, Vincent Bouveresse, Josephine Perrot-Minot, Estelle Verdot

Carte d'identité ou passeport

Le nombre de cartes d'identité ou passeports (renouvellement et première demande) a augmenté ces derniers mois. La situation sanitaire de ces deux dernières années a souvent fait glisser les demandes de renouvellement et de création à aujourd'hui, allongeant les délais.

Aussi nous vous invitons à anticiper tout renouvellement ou première demande pour la réalisation de votre carte d'identité ou de votre passeport.

Vous devez prendre rendez-vous dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil (DR) afin que celle-ci puisse traiter votre demande.

Les mairies équipées les plus proches sont :

Mairie de Roulans : 03 81 55 52 88

Mairie de Valdahon : 03 81 56 23 88

Mairie de Baume-les-Dames : 03 81 84 07 13

Mairie de Saône : 03 81 55 71 31

Vous pouvez préparer votre démarche en faisant une pré-demande en ligne sur le site service-public.fr

Si vous souhaitez une aide dans votre démarche de pré-demande, vous pouvez vous rendre à l'Agence France Services, ou vous serez accompagné pour votre demande de renouvellement ou de création de votre carte d'identité ou de passeport.



Don du sang

Sur rendez-vous

La prochaine collecte de don du sang à l'Espace culturel de Bouclans aura lieu :

le 9 février de 16h30 à 19h30

Si vous rencontrez des difficultés pour prendre rendez-vous, les agents de France Services vous accompagneront dans votre démarche. Vous pouvez les appeler au : **03 81 52 24 41**

Liste électorale

Deux élections majeures auront lieu en 2022 :

- L'élection présidentielle les 10 et 24 avril
- Les élections législatives les 12 et 19 juin

Inscriptions liste électorale :

Pour vous inscrire sur les listes électorales, il suffit de vous présenter en mairie muni(e) de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois avant **le 4 mars pour les présidentielles et le 6 mai pour les législatives.**

Vous pouvez également vous inscrire en ligne sur le site « service-public.fr » **jusqu'au 2 mars 2022 ou y vérifier votre inscription et votre bureau de vote.**

Pour cette démarche vous pouvez vous faire accompagner par Mmes Chapuis et Watrin de l'agence France Services.

Vous êtes nouveau résident à Bouclans ou vous quittez la commune ?

A votre arrivée à Bouclans, merci de vous rendre à la mairie munie de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois afin de vous enregistrer. Si vous déménagez dans une autre commune, nous vous remercions de nous indiquer votre nouvelle adresse.

Journée défense et citoyenneté (JDC)

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire à faire pour tout jeune français au premier trimestre de ses 16 ans à la mairie de son domicile. Elle lui permet d'être convoqué à la journée de défense citoyenneté obligatoire pour s'inscrire aux examens scolaires ou professionnels, permis de conduire...

Pour toute inscription, vous devez vous munir de votre pièce d'identité, de votre livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Pour votre inscription sur les listes électorales, Odile VIANNE, secrétaire de mairie vous accueille aux horaires d'ouverture de la mairie :

Mardi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Jeudi : 9h00 - 12h00

Samedi : 9h00 - 12h00

Commerce

Erratum

Chez l'titi est ouvert tous les vendredis et samedis soir jusqu'au 30 juin 2022.

Vous pouvez commander vos pizzas au : 06 86 25 01 61

Chez l'titi - 1 rue de la mairie

La commission communication présente ses excuses pour l'oubli de parution de cet article dans le Bouclans Info annuel 2022.



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DU PLATEAU DE BOUCLANS

Comme toutes les associations le covid 19 a beaucoup impacté nos activités.

8 mai, 11 novembre et 5 décembre 2020 aucune cérémonie.

18 juin 2020 cérémonie restreinte à NANCRAÏ.

Pas d'assemblée générale.

En 2021 nous avons pu organiser en comité restreint la cérémonie du 8 mai à OSSE, le 18 juin à GONSANS, le 11 novembre à BRETIGNEY NOTRE DAME une cérémonie normale.

Lors de ces deux années 7 camarades nous ont quittés :

Jean BOBILLIER, Roland EQUOÏ, Michel GARNIER de BOUCLANS ; Gabriel CUCHE de NAISEY LES GRANGES, Marius DESSIRIER de MORRE, René BOURGEOIS de OSSE, Yves CLERGET de DAMMARTIN LES TEMPLIERS.

Cette situation ne pourra hélas qu'amplifier en lien avec l'âge de nos adhérents, ce qui nous interpelle au final pour le déroulement des cérémonies patriotiques.

Les communes ont un rôle essentiel pour aider à la recherche de nouveaux porte-drapeaux, en n'oubliant pas les jeunes.

De plus en plus de adolescents, de collégiens, de lycéens s'engagent en ce sens.

Nous en dénombrons au niveau de notre secteur, ça reste à développer et à encourager.

Notre section étend son activité sur 12 communes et 9 monuments aux morts autour desquels nous organisons à tour de rôle les cérémonies, lorsque notre section n'existera plus, quel futur pour les belles et imposantes cérémonies actuelles ?

Ce 11 novembre 2021 a été marqué par une imposante cérémonie à BRETIGNEY NOTRE DAME avec une forte participation du corps des sapeurs-pompiers accompagné de la section des jeunes et une prestation toujours aussi remarquée de la clique.

Les gens étaient heureux de se retrouver, comme on le remarque un peu partout.

La commune de GONSANS a toujours célébré le 11 novembre à domicile, c'est une tradition, non pour se démarquer des autres communes du plateau. Ceci s'explique par une implication importante des enseignants impulsée par le dynamisme de la directrice permettant la préparation des enfants à la cérémonie pour chanter une retentissante MARSEILLAISE !

Nous les félicitons et il existe dans tout ce petit monde un terreau pour de futurs porte-drapeaux.

La participation est à la hauteur, tous les parents se sentent concernés.

Pour 2022 nous avons établi en accord avec les Maires le calendrier des cérémonies.

Samedi 15 janvier 2022 assemblée générale de notre section à Vauchamps.

8 mai à NANCRAÏ

18 juin à CHAMPLIVE

11 novembre à DAMMARTIN LES TEMPLIERS

5 décembre à BOUCLANS.

Au terme de ces années difficiles, il nous reste à vous souhaiter une bonne santé, beaucoup de bonheur à toute votre famille et surtout allons de l'avant.

Le Président,
Georges MAGNIN

Nourrir les oiseaux en hiver

Quelle nourriture donner ?

Il est bien entendu que nous ne pouvons que conseiller l'usage **d'aliments issus de l'agriculture biologique ou de votre jardin**. Des fermes ou magasins "bio" proposent ce genre de produits qu'il faut privilégier par rapport à d'autres sources d'approvisionnement. Les oiseaux ont des régimes alimentaires et des modes d'alimentation variés, il convient donc de diversifier la nourriture à la mangeoire, pains de graisse (faciles à fabriquer), graines de tournesol (bio) ou pommes (les excédents du jardin), et veiller à en disposer aussi bien en mangeoire qu'au sol.

Passée cette période d'alimentation, nous vous appelons également à **être vigilant face à l'ambrosie**, plante invasive hautement allergène. Quelques graines peuvent se glisser dans les sacs de tournesol et peuvent ensuite germer dans votre jardin. Afin de limiter la progression de cette espèce, veillez à suivre les conseils dispensés sur le site "[ambrosie Info](#)". Pour plus d'informations sur la situation de l'ambrosie en Franche-Comté, consultez les liens proposés par le site de la FREDON FC "[ambrosie FREDON FC](#)" et du CBNFC-ORI "[ambrosie CBNFC-ORI](#)".

Et boire dans tout ça ?

En hiver il est particulièrement difficile pour les oiseaux de trouver à boire et de quoi prendre un bain, surtout lorsque le gel et la neige sont présents. Il est donc important de coupler votre mangeoire à un abreuvoir qui doit être peu profond (10 cm maxi) et dont l'eau doit être fréquemment changée (quotidiennement si possible). Pour réapprovisionner le bassin quand l'eau a gelé, cassez régulièrement la glace, versez de l'eau chaude ou placez une petite balle de cellulose (type tennis de table) sur la surface de l'eau, son mouvement incessant évitera l'eau de se figer.

Sécurité sanitaire ?

Pour éviter les moisissures à la mangeoire, il est conseillé de ne pas trop surcharger la mangeoire en l'approvisionnant régulièrement avec parcimonie et de tenir les graines à l'abri de l'humidité. Les moisissures peuvent empoisonner les oiseaux. Il est également conseillé de diversifier l'offre en nourriture plutôt que de concentrer la nourriture en un seul lieu : plusieurs petites mangeoires, boules de graisse qui pendent, graines parsemées au sol, etc.

Ce qu'il ne faut pas faire ?

- nourriture : éviter le pain sec, les restes de repas salés ou épicés ;
- utiliser de l'alcool ou de l'antigel sur vos abreuvoirs ;
- placer la mangeoire près d'une baie vitrée (surtout si il n'y a pas d'autocollant "anti-collisions") ;
- éviter au possible les emplacements à portée de prédateurs domestiques (notamment des chats)

Malette Eco-Climat

La mallette Eco-Climat est un outil de la Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs.

Elle regroupe différents matériels de mesure permettant un diagnostic en autonomie de la performance énergétique de son logement : caméra thermique permettant de visualiser les ponts thermiques de l'habitation, station de mesure de la qualité de l'air, thermo-hygromètres, wattmètre pour mesurer la puissance et la consommation électrique de vos appareils ménagers, débitmètre pour mesurer le débit d'eau des robinets et douche, thermomètre de réfrigérateur, et du matériel à l'essai (régulateurs de débit, ampoules). Ce matériel de mesure a été acquis grâce aux financements du dispositif national TEPCV.

Tous les habitants du territoire de la Communauté de communes peuvent emprunter gratuitement la mallette pendant 7 jours en prenant rendez-vous avec l'ADIL un mercredi après-midi au siège de la Communauté de communes.

Contactez l'ADIL par téléphone au 03.81.68.67.68 ou par mail contact@maisonhabitatdoubs.fr

ou en renseignant le formulaire en ligne suivant : <https://forms.gle/C1JCKMMvZqrB4F1L9>

En cas de réservation importante il est possible que le formulaire soit momentanément indisponible

Contenu de la mallette :

- Une caméra thermique
- Une station de mesure de la qualité de l'air
- Un thermo hygromètre
- Un enregistreur thermo hygromètre
- Un Wattmètre
- Un sac débitmètre
- 3 régulateurs de débit
- Un thermomètre de réfrigérateur
- 3 ampoules

Mobilité

Le transport à la demande

Afin d'éviter l'isolement des personnes rencontrant des problèmes de déplacements occasionnels, le Pays des Portes du Haut Doubs a créé un service de Transport à la Demande offrant la possibilité de se déplacer sur le territoire, quel que soit le motif : commerces, services, visites d'amis ou de la famille...

Ce service est financé par la Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs avec la participation du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté. L'utilisateur, pour sa part, participe à hauteur de 4 euros par trajet.

Le service est ouvert **du lundi au vendredi de 6h30 à 19h et le samedi de 8 h à 12h sauf jours fériés.**

Le service est ouvert aux :

- Personnes à mobilité réduite (personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique, personnes âgées de 60 ans et plus, personnes souffrant de handicaps sensoriels ou intellectuels, femmes enceintes).
- Personnes seules sans permis de conduire sur autorisation de la Communauté de Communes
- Jeunes de moins de 26 ans (sauf trajets de loisirs et itinéraires correspondants aux transports scolaires)
- Demandeurs d'emploi
- Personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active
- Personnes provisoirement sans véhicules (véhicules accidentés, retrait de permis...)

Attention : les trajets domicile travail et les trajets scolaires ne sont pas pris en charge dans le cadre de ce transport à la demande. La vocation du TAD porte sur des trajets non réguliers.

Réservation obligatoire du lundi au vendredi entre 8h et 12h pour un transport le lendemain en appelant le :

07 87 58 55 78.



Enquête plan climat

La communauté de communes souhaite vous associer pour l'élaboration de son Plan Climat



Contribuez jusqu'au 11 février 2022 à l'enquête en ligne et faites connaître vos attentes vis-à-vis du futur Plan Climat et de la transition écologique au sens large.

[Lien vers le sondage : https://app.klaxoon.com/join/HXUCANX](https://app.klaxoon.com/join/HXUCANX)

En précisant les enjeux et thématiques qui vous semblent prioritaires vous contribuerez à la définition de la stratégie du Plan Climat. Vous pourrez aussi vous inscrire pour participer à des ateliers de travail aux côtés des élus et des partenaires.

Pour en savoir plus sur le Plan Climat, les enjeux de la Transition écologique, la démarche portée par la CCPHD, les actions engagées et pour agir à votre niveau, suivez le lien : <https://www.portes-haut-doubs.com/content/reussir-le-pari-de-la-transition-ecologique>

Notez déjà qu'une 2e enquête sera également proposée pour recueillir votre avis sur les actions concrètes à mettre en oeuvre.

Infos pratiques mairie

Mardi : 9h00 - 12h00

Jeudi : 9h00 - 12h00

Vendredi : 14h00 - 17h30

Samedi : 9h00 - 12h00

Tel : 03 81 55 20 19

mairie.bouclans@wanadoo.fr

Politeia : Bouclans